



Association Franco Tunisienne des Pyrénées-Atlantiques (AFRAHT)

5, Rue du Vignemale – 64 230 LESCAR

Site : www.afraht64.com - e-mail : afraht64@gmail.com – Port : 06 11 95 06 41

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ELECTIVE
DU 19 DECEMBRE 2018.**

Le 19 Décembre 2018, à 20h15, à Lescar, les Membres de l'Association Franco-Tunisienne des Pyrénées-Atlantiques, déclarée à la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 10 Novembre 2009 et parue au Journal Officiel du 28 Novembre 2009, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire. La convocation écrite, datée du 20 Novembre 2018 a été envoyée par Monsieur Mohamed FERCHICHI Président de l'AFRAHT64.

Une feuille de présence signée par tous les Membres présents a été établie et demeure annexée au présent Procès-verbal.

Ladite feuille de présence permet de constater que le total des voix est de 42 (procurations comprises).

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer sur l'Ordre du Jour suivant, conformément aux dispositions des Article 11 et 12 des Statuts en vigueur :

- I/ Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 Octobre 2017.
- II/ Lecture du Rapport Moral et d'Activité du Président, relatif à l'Année 2017.
- III/ Rapport Financier du Trésorier, relatif à l'Année 2017.
- IV/ Rapport des Censeurs aux Comptes.
- V/ Adoption du montant des cotisations
- VI/ Présentation du Budget Prévisionnel 2018.
- VII/ Approbation des résolutions présentées par le Trésorier.
- VIII/ Désignation de deux Censeurs aux Comptes.
- IX/ Election des Membres du Conseil d'Administration
- XX/ Questions Diverses.

Assiste à l'Assemblée Générale.

- Madame Olfa Ben Saïd, professeur à l'Université de Bizerte.

...../.....

Monsieur FERCHICHI, Président de l'AFRAHT64, remercie tous les Membres, pour leur présence, leur soutien et leur concours aux activités et au développement de l'Association.

Au terme de ce préambule, il ouvre la discussion sur les différents points de l'Ordre du Jour.

I/ Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 Octobre 2017.

Celui-ci ne suscite aucun Commentaire. Mis aux Voix, **il est adopté à l'unanimité.**

II/ Rapport Moral et d'Activité du Président, relatif à l'Année 2017.

Le Président brosse un panorama des actions conduites durant l'Année 2017. Les actions phares ont été l'organisation et la mise en œuvre des projets suivants :

1/ Projet Médias et Démocratie :

Au total, 11 étudiants en journalisme de l'Institut Professionnel des Sciences de l'information (IPSI) et 5 journalistes professionnels tunisiens ont participé à une formation pendant une semaine à l'école de journalisme à l'IPSI à Tunis, suivie d'un stage d'immersion d'une semaine dans les locaux du quotidien régional Sud – Ouest à Bordeaux , partenaire de l'opération. A cette occasion ils ont pu rencontrer diverses institutions bordelaises

A Tunis la formation s'est conclue par deux conférences débat, une à l'IPSI et la seconde à l'auditorium de l'Institut Français de Tunisie (IFT) à l'Ambassade de France.

A Bordeaux la formation s'est clôturée par un colloque à l'Institut de Journalisme Bordeaux-Aquitaine (IJBA) auquel ont participé diverses personnalités tunisiennes et françaises. Trois figures du journalisme tunisien, Hamida El Bour, directrice de l'IPSI et ancienne Directrice Générale d'Afrique Presse, Fatma Karray, rédactrice en chef du quotidien Al Chourouk , journal arabophone crédité du plus fort tirage de la presse tunisienne et Manoubi Marouki, rédacteur en chef du journal francophone ont pu confronter leur point de vue à ceux de leurs confrères français, Franck Nouchi, journaliste et médiateur du journal Le Monde, Yves Harté, directeur de la rédaction de Sud Ouest et l'universitaire Patrick Eveno, président de l'Office pour la Déontologie de l'Information.

L'action a donné lieu à différentes productions : vidéo, blogs, émission TV tunisienne et TV7 (la chaîne de télévision du groupe Sud Ouest), émission radio tunisienne, journal d'école avec l'IJBA, articles presse écrite.

L'effet le plus important de cette action est la mise en place d'un partenariat entre l'IPSI et l'IJBA « *portant à la fois sur l'échange d'étudiants, d'enseignants chercheurs, de journalistes professionnels... et sur la réalisation en commun de productions journalistiques...* »

Ces deux opérations ont été soutenues par Sud-Ouest de Bordeaux, l'Ambassade de France en Tunisie, la Région Nouvelle Aquitaine, la Mairie de Lescar, Tunis Air, l'Office National du Tourisme Tunisien, l'IPSI, L'IJBA, L'Association Médias & Démocratie (M&D)./.....

Le Président souligne l'important investissement des bénévoles de l'AFRAHT sans lesquels ces manifestations n'auraient pu avoir lieu.

2/ Projet Organisation Repas pour Recolte de fond :

l'AFRAHT a participé à la manifestation « les Mystères de la Cité » organisée par la Ville de Lescar en septembre 2017. Les bénévoles de notre Association ont tenu un stand restauration de plats tunisiens. Cette opération a permis de récolter 2100 euros destinés au fonctionnement de notre association.

3/ Projet Santé

Dans la continuité de la venue d'une délégation tunisienne à l'automne 2016, un groupe de professionnels de l'Hôpital de Pau s'est déplacé du 9 au 13 Septembre 2017 à Gafsa pour une prise de connaissance de la situation, prise de contact avec les partenaires et validation des axes de travail discutés lors de la réception de la délégation tunisienne en 2016. Un accord de coopération médicale a été conclu au travers de la signature d'une convention de partenariat entre les deux Hôpitaux le 12 Septembre en présence du Ministre tunisien de la Santé et de François Bayrou, président du conseil de surveillance du CH de Pau.

Les axes de coopération concernent :

- La périnatalité (gynécologie, obstétrique et pédiatrie)
- La gériatrie
- La formation, les échanges des connaissances, d'expériences et savoir faire.
- Le don de matériel médical renouvelé en état de marche.

Le Consul de Tunisie à Toulouse, Madame Néjia Ben Abdelhafidh, députée des Tunisiens du Sud de la France et Tunisair ont beaucoup œuvré pour l'aboutissement de ce projet

4/ Projets Scientifiques et Techniques

4-1/ Partenariat Institut des Sciences Analytiques et Physico-Chimie pour l'Environnement et les Matériaux (IPREM) – Université de Pau et Institut National de Recherches et Analyses Physicochimiques (NRAP) à Tunis:

- **Organisation à Hammamet en Novembre 2017 du Premier Congrès Francophone des Sciences Analytiques et Appliqués (CAFSAA)**
 - 220 participants, 12 Pays
 - Fort soutien de l'IRD et de l'Ambassade de France
 - Budget 80 000€
- **Rédaction de 2 projets Européens**
 - Aucun n'a été financé
 - TunTwin (Jumelage) aucun
 - Blé Tunisie(Prima)

...../.....

Formation d'une élève ingénieure de l'INSAT de Tunis

- Emana NASR : Major de promotion
- Réalisation de son stage de PFE de 6 mois sur : la Traçabilité de l'huile d'Olive Tunisienne
- Budget financé par le labo: Bourse Master + Financement analyses (6 x 560) + (6 x 1 000) = 9 360 €

Actuellement toutes les activités sont financées par les contrats de recherche

4-2/ Partenariat Institut des Sciences Analytiques et Physico-Chimie pour l'Environnement et les Matériaux (IPREM) – Université de Pau et Université de Bizerte

- **Projet Etude, développement & mise en place d'un procédé biologique pour le traitement des boues résiduairees générées par l'activité de raffinage du pétrole au niveau de la lagune de Bizerte**



Résultats concluants – Dépôt de brevet en cours

- **Projet suivi par Jean-Claude Setier en partenariat avec l'IPREM**

III/ Rapport Financier relatif à l'Année 2017.

Le Président présente le Rapport Financier 2017.

Le Compte de résultat relatif à l'année 2017 fait apparaître au 31.12.2017 un excédent de **1536,89 €**.

Le Total des produits de l'Année 2017 s'élève à **26869,16 €**.

Le Total des Charges 2017 s'élève à **25332,27 €**.

Les Contributions volontaires ont été évaluées à **11006,07 €**. Elles montrent le niveau important de l'engagement des bénévoles ainsi que l'importance des services gratuits dont nous avons bénéficié de la part de nos partenaires.

IV/ Rapport des Censeurs aux Comptes.

Les Censeurs aux Comptes certifient la régularité de la présentation des comptes. Les Membres de l'Assemblée Générale peuvent voter le compte de résultat et le bilan tels qu'ils sont présentés.

V/ Montant des Cotisations.

Le Montant des cotisations est maintenu pour 2018 soit :

- 20 € par Adhérent individuel
- 30 € pour un couple
- 5 € pour un Etudiant.

...../.....

VI/ Présentation du Budget Prévisionnel 2018

Le Président présente et explique le Budget prévisionnel 2018. Celui-ci s'équilibre à hauteur de **5500.00 €**, hors contributions volontaires.

Il précise que les dépenses essentielles sont générées par l'organisation d'un nouveau convoi de matériel sanitaire et la participation aux échanges avec l'hôpital de GAFSA.

Par ailleurs, les Contributions Volontaires ont été évaluées à **1000,00 €**.

Au terme de sa présentation, le Président donne la parole aux Membres de l'Assemblée Générale. Après que toutes explications ont été données, il propose de voter les Résolutions suivantes :

VII/ Vote sur les Résolutions.

- **1ère Résolution** : « L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, approuve l'arrêté des Comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2017. Elle approuve, sans exception ni réserve, toutes les opérations effectuées depuis le début de l'exercice 2017 et donne quitus aux Membres du Bureau pour leur gestion de cet exercice ».

Cette résolution est Adoptée à l'unanimité.

- **2ème Résolution** :

« Constatant que le résultat de l'exercice 2017 se traduit par un excédent de **3510,49 €**, l'Assemblée Générale décide de l'imputer sur le report à nouveau.

Cette Résolution est Adoptée à l'Unanimité.

- **3ème Résolution** :

« L'Assemblée Générale approuve le tarif des Cotisations, pour l'année 2018, d'un montant de 20 € pour un Adhérent individuel, 30 € pour un couple, 5 € pour un Etudiant ».

Cette Résolution est Adoptée à l'Unanimité.

- **4ème Résolution** :

« L'Assemblée Générale, après en avoir débattu, approuve le Budget Prévisionnel 2018 d'un montant de 5500,00 € hors contributions volontaires ».

Cette Résolution est Adoptée à l'Unanimité.

...../.....

- 5ème Résolution :

« L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale pour l'accomplissement de toutes les formalités de publication et de dépôt prescrites par la loi ».

Cette Résolution est adoptée à l'Unanimité.

VIII/ Désignation de deux Censeurs aux Comptes.

Monsieur FERCHICHI rappelle que les Personnes qui postulent aux fonctions de Censeurs aux Comptes ne font pas partie du Conseil d'Administration. Deux Membres de l'Assemblée Générale renouvèlent leur candidature.

L'Assemblée Générale élit à **l'unanimité** Monsieur David VALERE et Monsieur Slah CHARFADI en qualité de Censeurs aux Comptes.

IX/ Election des Membres du Conseil d'Administration.

Monsieur FERCHICHI, Président de l'AFRAHT 64 rappelle que, conformément aux dispositions de l'Article VII des Statuts, l'Assemblée Générale doit procéder à l'élection de l'ensemble des **12** Membres du Conseil d'Administration. **Six** Personnes ont répondu à l'appel à candidature, **6** autres se sont déclarées durant l'Assemblée Générale.

Se présentent aux suffrages des Membres de l'Assemblée Générale Elective (Par ordre alphabétique) :

- 1)** Mr Chérif AMROUCHE, **2)** Mr Albert BELOUAHRANI, **3)** Mr Olivier DONARD,
- 4)** Mr Francis DUESSO, **5)** Mr Mohamed FERCHICHI, **6)** Mr René LECOMTE,
- 7)** Mr Charles MANCONI absent excusé, **8)** Mme Christiane MARIETTE,
- 9)** Mr Jean MARZIOU, **10)** Mr Jalel OCHI, **11)** Mme Laurence SAINT-MARTIN,
- 12)** Mme Marion SAUVANIER.

Les 12 candidats sont élus à l'unanimité par les Membres de l'Assemblée Générale.

La constitution du bureau aura lieu lors de la première réunion du nouveau Conseil d'Administration.

X/ Questions diverses

La question du recueil des besoins en Tunisie est discutée. Mme Olfa BEN SAID propose de contacter des Associations locales pour préciser la situation vécue en Tunisie.

...../.....

XI/ Clôture de l'Assemblée Générale.

Monsieur FERCHICHI, Président de l'AFRAHT64, renouvelle ses remerciements aux Membres de l'Assemblée Générale, moment privilégié de dialogue et d'échange.

Constatant que l'Ordre du Jour est épuisé et que, en dépit de ses sollicitations, plus personne ne demande la parole, le Président déclare la séance levée à 22 h et invite les Adhérents à partager le verre de l'amitié.

La Secrétaire

Le Président

Laurence SAINT-MATIN

Mohamed FERCHICHI